



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
service eau**

Affaire suivie par Jacques Dufau
LET211075

Tél : 05 59 80 88 23

Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le

28 JUIL. 2021

Monsieur

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-07-28-00002 du 28 juillet 2021 portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant les travaux de dégravement du canal d'amenée et d'entretien de la passe à poissons de la centrale de Caü Amont sur la commune d'Arudy.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée de six mois au moins à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des
territoires et de la mer
Le responsable de l'unité quantité/lit
majeur

Pierre Escale

LAPRADE ENERGIE
Pôle Haristéguy
2 chemin de la Marouette
64100 BAYONNE